

Après une inondation Conseils et mesures de précaution

Joliette, le 30 avril 2019 – La Direction de santé publique du CISSS de Lanaudière tient à vous rappeler qu'après une inondation, des mesures doivent être prises afin de réintégrer son domicile de façon sécuritaire. Vous trouverez sur le site d'Urgence Québec plusieurs conseils judicieux et précautions à prendre après une inondation : <https://www.urgencequebec.gouv.qc.ca/Fr/responsabilites-citoyens/Pages/reintegration-du-domicile.aspx>.

La salubrité de vos aliments

Les aliments qui n'ont pas pu rester au froid ou qui ont été en contact avec l'eau d'inondation peuvent être contaminés et causer des intoxications alimentaires et des gastroentérites. Il faut jeter tout aliment présentant des signes d'altération ou ayant été en contact avec l'eau d'inondation. Un guide décisionnel vous est offert au lien suivant : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/pannes/Pages/pannes.aspx>.

La qualité de votre eau potable

Si vous êtes desservi par un aqueduc, suivez les directives de la municipalité ou de l'exploitant. Si l'eau provient de votre puits, sachez que celle-ci a pu être contaminée lors de la crue des eaux et devrait être considérée comme non potable jusqu'à preuve du contraire. Pour plus d'information sur la désinfection d'un puits individuel et l'analyse de son eau, consultez le site d'Urgence Québec.

Protégez-vous contre le tétanos

Avant de commencer le grand nettoyage, assurez-vous que vous êtes protégé contre le tétanos en vous assurant que vous êtes adéquatement vacciné. Si une blessure survient lors du nettoyage ou de travaux de rénovation, il faut faire vérifier le plus tôt possible sa vaccination contre le tétanos, de préférence dans les 3 jours. Cette recommandation s'applique aux personnes sinistrées, à leurs proches et aux bénévoles qui pourraient se blesser lors de travaux dans des endroits venant d'être inondés. Pour plus de précisions ou pour recevoir le vaccin, appelez Info-Santé au 811 ou le CLSC de votre secteur.

Nettoyez votre résidence et évitez la croissance des moisissures

Si vous êtes asthmatique, il est fortement déconseillé de faire le nettoyage vous-même. Évitez la présence des enfants jusqu'à ce que les travaux d'élimination des matériaux souillés soient terminés. Dans les 24 à 48 heures suivant une inondation, ou dès que vous réintégrez votre domicile après l'avoir évacué, nettoyez, désinfectez et asséchez tous les objets et toutes les surfaces qui ont subi des dégâts d'eau pour éviter, notamment, l'apparition de moisissures.

Pour un nettoyage efficace et sécuritaire, assurez-vous de respecter l'ordre des étapes suivantes :

1. Portez l'équipement de protection nécessaire (masque, gants et bottes de caoutchouc, vêtements longs et lunettes de protection) afin d'éviter tout contact de la peau, des voies respiratoires, des yeux ou de la bouche avec l'eau et les matériaux souillés;
2. Ouvrez les fenêtres et les portes pour aérer les pièces et faire baisser le taux d'humidité à moins de 50 %;
3. Jetez les matériaux poreux et les objets ne pouvant pas être nettoyés.

Pour plus de détails sur la liste des produits à jeter et des produits nettoyants à utiliser, veuillez vous référer au :

<https://www.urgencequebec.gouv.qc.ca/Fr/responsabilites-citoyens/Pages/Nettoyez-votre-résidence-et-votre-terrain.aspx>.

Pour plus de détails concernant l'élimination des moisissures dans la maison, veuillez vous référer au :

<https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/milieu-de-vie-sain/reconnaitre-et-eliminer-les-moisissures-chez-soi/>.

Pour obtenir un soutien psychologique

Pour toute problématique psychosociale (détresse psychologique, anxiété, stress), vous pouvez joindre en tout temps le 811 où un intervenant pourra vous aider et répondre à vos questions.

Si vous avez des inquiétudes concernant votre santé, veuillez communiquer avec Info-Santé au 811 ou avec votre médecin de famille.